

ARRETE Nº 008-2023



REGLEMENTANT LA CIRCULATION Route de la Monnaie

Du 10 au 20 Janvier 2023

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : Remplacement d'un poteau incendie

ARRETE:

Article 1: Du 16/01/2023 au 20/01/2023 La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demichaussée en alternat par feux tricolores, route de la Monnaie.

Article 3: L'entreprise BEL ET MORAND TP, 403 e Route de la gare – ZI de Mésinges – 74200 Allinges, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Bel et Morand TP
- CCPEVA
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 10 janvier 2023

Cyprien Tournier FF

4éme Adjoint en charge

de la

voirie